



PROCES VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 05 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet 2022, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de THYEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice GYSELINCK, Président.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation : 28 juin 2022.

Présents : Fabrice GYSELINCK, Mariane PERY, Delphine LIUZZO, Kaouther HEMISSI, Maurice ROBERT, Sylvie LAVANCHY, Joséphine MORI, Nadège RICCI, Éric WATTIER, Gina COCHET,

Excusés : Laetitia BETEMPS

Didier HUOT,

Nathalie COUDURIER

Hélène DAVIGNY

Absents : Yan ZEMA, Agnieska BRACMARD

1-Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Kaouther HEMISSI est désignée secrétaire de séance.

2- Validation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2022

Mme PERY demande aux membres s'ils ont pu prendre connaissance du procès-verbal du dernier conseil d'administration, envoyé par mail le 28/06/2022, et s'ils souhaitent revenir sur certains points.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de valider le procès-verbal du 03 mai 2022.

3) Rapport des décisions prises en application des articles R. 123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Mme PERY indique qu'aucune décision n'a été prise.

DELIBERATIONS

4- Prise en charge financière en faveur de M. Leblanc des frais de concession de son fils.

Mme PERY rappelle aux membres du conseil d'administration que lors de la séance du 23 juin 2021 il a été approuvé le principe de participer à la prise en charge des frais obsèques du fils de M. Leblanc Ludovic au regard du contexte social de cette famille.

Il est proposé une aide financière sous la forme de la non facturation des frais de concession correspondant à la part de M Leblanc.

Cela correspond à un montant de **1 312.5€**

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité

D'APPROUVER l'attribution de cette aide financière d'un montant de **1 312.5€** à M. LEBLANC Ludovic traduite par la non facturation des sommes dues.

5- Validation du devis des Colis des aînés

Mme PERY rappelle que des devis ont été demandés aux quatre entreprises suivantes : CARREFOUR CLUSES ET SCIONZIER, INTERMARCHÉ THYEZ et SUPER U MARIGNIER.

Mme PERY indique que nous n'avons pas eu de retour concernant les trois premières, la demande ayant été effectuée par mail, puis relancée par téléphone.

Mme PERY présente donc le devis transmis par SUPER U MARIGNIER, celui-ci ayant été communiqué en complément de la note de synthèse :

DESCRIPTION	Qté	PVC PDV	PVC proposé	Total	
COFFRET NOEL VALISETTE KRAFT PRODUITS REGIONAUX VERSION 1 (intense fraise 210 g, terrine de Savoie traditionnelle 100 g, terrine de Savoie aux cèpes 100 g, sachet de napolitains 120 g, sachet de biscuits montagnard 180g, rouleau de nonette au miel orange 150 g, pot de miel de montagne 40 g)	650	PIECE	25.50 €	25.50 €	16 575.00 €

COFFRET NOEL VALISETTE KRAFT PRODUITS REGIONAUX VERSION 2 (intense fraise 210 g, tartinade de légumes courgettes 100 g, tartinade de légumes poivrons 100 g, sachet de napolitains 120 g, sachet de biscuits montagnard 180g, rouleau de nonette au miel orange 150 g, pot de miel de montagne 40 g)	100	PIECE	25.50 €	25.50 €	2 550.00 €
				TOTAL	19 125.00 €

. Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité

DE VALIDER le devis de SUPER U MARIGNIER d'un montant total de **19 125€**

POINTS DIVERS

✚ Chocolat/vin/jus de fruits :

Mme PERY rappelle que lors de la précédente distribution, les colis étaient accompagnés d'une boîte de chocolat ainsi que d'une bouteille de vin ou de jus de pommes.

Mme PERY précise que le budget concernant les colis des aînés est de 43 000€, celui-ci ayant été augmenté car il avait été envisagé de proposer deux repas des aînés.

Mme PERY rappelle que pour l'année 2022, le montant total pour les colis des aînés était de **21 331€** (colis + boissons + chocolats) et qu'une hausse des prix est présente sur la totalité des produits.

Mme PERY estime que le coût total (colis + chocolats + boissons) serait cette année entre **20 000€ et 30 000€** (colis environ 20 000€, boissons entre 2 000 et 2 500€, chocolats entre 2 500 et 5 000€).

Mme RICCI propose de distribuer des macarons au lieu des chocolats.

Les membres du conseil précisent que le coût risque d'être plus élevé et ne valide pas cette proposition.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité de réitérer le choix suivant : colis accompagné d'une boisson et d'une boîte de chocolat.

Mme COCHET demande s'il serait possible d'inclure la boisson dans l'emballage du colis.

Mme PERY indique que ce n'est pas possible pour SUPER U et rappelle que nous n'avons pas eu de réponse des autres entreprises.

Mme PERY souhaite connaître l'avis des membres concernant la quantité de chocolats qui accompagneront les colis des aînés.

Mme PERY propose de commander 350 boîtes de chocolats, ainsi il sera distribué une boîte par couple, comme cela était fait les années précédentes.

Mme HEMISSI et **Mme LIUZZO** sont d'avis de distribuer une boîte par couple.

M. GYSELINCK, **Mme MORRI**, **M. ROBERT**, **Mme COCHET**, **M. WATTIER**, **Mme PERY** et **Mme LAVANCHY** souhaitent distribuer une boîte par personne, par conséquent deux boîtes pour un couple. En effet il leur semble difficile de réduire le nombre de produits offerts par rapport à la dernière distribution.

Il sera donc commandé une boîte par personne.

M. ROBERT indique qu'il existe des Religieuses fabricant et vendant des chocolats, il serait donc intéressant de se renseigner à ce sujet.

Mme LIUZZO souhaite savoir si les personnes âgées pourront de nouveau choisir la boisson, notamment pour les couples, pour qui il fallait transporter une plus grande quantité (ne connaissant pas leur préférence en amont).

Mme PERY indique qu'elle avait au contraire trouvé cela plus convivial et que ceci permettait d'engager la conversation.

Le Conseil d'administration est d'avis de laisser le choix aux usagers concernant la/les boisson(s) offert(es).

✚ Semaine bleue

Mme PERY rappelle qu'une réunion est prévue le mardi 30 août à 18h afin de parfaire l'organisation du thé dansant prévu au mois d'octobre.

✚ A vélo pour le dépistage

Mme PERY rappelle que cette manifestation aura lieu le dimanche 24 juillet. Mme Catherine Hoegy est l'élue en charge de cet évènement, aussi **Mme PERY** précise qu'elle sera la personne à contacter en cas de participation bénévole à cette journée.

🚩 Octobre rose

Mme PERY rappelle que cette manifestation aura lieu le dimanche 09 octobre, à la suite de la Semaine Bleue.

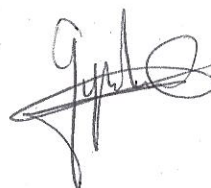
★★★★★

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance,

Kaouther HEMISSI

Le Président



Fabrice GYSELINCK

